

Réunion du 24 mai 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, MM. FLEURIEL, GARNIER, Mme PEZOT, MM.POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M MARTIN, Mme LUCAS, M. LE DÉAN, Mme DE GUISE

Excusé avec pouvoir : M.DUPONT a donné pouvoir à M.MARTIN

Absente : Mme RICOUX.

Mme Lucas a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à rajouter 1 point à l'ordre du jour : demande d'aide financière de l'Espace Jeunes. Approuvé à l'unanimité.

Demande financière de l'espace jeunes de Rai

Une jeune Albine souhaite participer à un camp cet été organisé par l'espace jeunes de Rai ; la directrice sollicite le Conseil Municipal pour une aide afin de réduire le coût restant à la charge de la famille. En délibéré et à l'unanimité, le conseil accorde une aide exceptionnelle de 30 €, somme qui sera versée si la jeune participe effectivement au séjour.

Tirage au sort des jurés d'assises

Le conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises : Madame Evelyne Salaün épouse Le Menou, Messieurs Gérard Michel et Joël Richard ont été tirés au sort.

Organisation des élections européennes

Le tableau des permanences a été établi pour la journée du 09 juin.

Avancement de grade – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Un agent peut bénéficier d'un avancement de grade car il remplit les conditions à compter du 1^{er} juin 2024.

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal crée un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 22h30 mn en remplacement d'un poste technique principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22h30 mn à compter du 1^{er} juin 2024.

Subvention exceptionnelle pour la sortie à Paris de l'école primaire

Madame le Maire dit qu'elle a reçu un courrier de la directrice de l'école primaire sollicitant le Conseil Municipal pour une subvention exceptionnelle.

En effet, dans le cadre des jeux paralympiques, 44 élèves de l'école primaire (CE2, CM1, CM2) vont pouvoir assister aux épreuves de tennis fauteuil le 3 septembre 2024. Ces places sont offertes aux enfants mais le transport reste à la charge de l'école. Son coût est estimé à 1 530 €.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 € pour ce déplacement à Paris.

Révision des tarifs du centre de loisirs

Madame le Maire dit que la responsable de la Caisse d'Allocations Familiales l'a informé que pour continuer à conventionner, la commune doit mettre en place des tarifs différenciés selon des tranches de coefficient familial.

Madame le Maire propose la grille tarifaire ci-dessous :

Tranches quotient familial	Enfants domiciliés sur la commune	Enfants domiciliés hors commune
QF ≤ 500 €	5,00 €/jour	7,00 €/jour
501 € ≤ QF ≤ 1 000 €	6,00 €/jour	8,00 €/jour
QF ≥ 1 001 €	7,00 €/jour	9,00 €/jour

En délibéré et à la majorité absolue (1 voix contre), le Conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024.

Divers

- Un diagnostic de l'église est à envisager afin de déterminer les travaux les plus urgents
- Une étude pour le remplacement de la chaudière bois de la salle des fêtes est en cours
- Il faudrait éclairer le parking des routiers toute la nuit car les camping-caristes ne sentent pas en sécurité

Tour de table

➤ **Monsieur Lormeau**

- Le vérin de la vanne est en réparation car il fuit
- Les sèches-mains sont installés à la salle des fêtes

➤ **Madame Rodriguez**

- 25 mai : opération « une vie, un arbre » - Chaque année, les enfants nés l'année précédente sont invités à parrainer un arbre planté pour l'occasion.
- 22 juin : exposition à la médiathèque sur les 150 ans de la disparition de la Comtesse de Ségur
- 20 septembre : opération « Nettoyons la nature » ; les habitants seront sollicités
- Juillet/Août : exposition de photos urbex au musée de la forge, technique consistant à photographier des lieux construits et abandonnés

➤ **Monsieur Poprawski**

- Il a assisté à une réunion du SMIRTOM qui a précisé que les tôles en amiante ne seront plus facturées aux usagers

➤ **Monsieur Launay**

- Les gens du voyage sont toujours installés sur la zone artisanale. Réponse : Madame Helleux a envoyé plusieurs courriers et messages à la Sous-préfecture qui doit la rappeler

➤ **Madame Flaire**

- Est-ce que les caniveaux vont bientôt être nettoyés ? Réponse : des brosses ont été achetées pour les désherber

➤ **Madame Lucas**

- Y-a-t-il un remplaçant pour le docteur ? Réponse : pas à notre connaissance pour le moment
- A-t-on des nouvelles du camping cariste installé sur le parking des routiers ? Réponse : madame Helleux a contacté le CIAS qui doit la rappeler
- Le chemin de la Fourlière est à tondre
- Quand part Jean-Pierre Pous à la retraite ? Réponse : normalement le 1^{er} août
- Madame Ricoux a été radiée de la liste électorale de la commune suite à son inscription sur une autre commune. Doit-elle démissionner ? Réponse : non car quand elle s'est présentée, elle remplissait les conditions. Elle démissionne seulement si elle le souhaite.

➤ **Madame De Guise**

- Quand est-ce que les jardinières vont être posées ? Réponse : la semaine prochaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.